



POLITIQUE DES REMPLACEMENTS-ÉTÉ 2024

RÈGLE ET APPLICATION

- ✓ Chaque Capitaine se doit de soumettre sa liste de *joueurs réguliers* (maximum 10 joueurs) via le formulaire d'inscription. Il est possible de modifier votre alignement jusqu'à la date limite d'inscription (28 MARS 2024) via votre « [Mon Compte](#) », accessible en haut à droite du site Internet
- ✓ Un joueur qui ne se retrouve pas sur cette liste est considéré comme *un remplaçant*
- ✓ Un joueur ;
 - Peut se retrouver sur la liste de plus d'une équipe d'une même catégorie. Toutefois, la règle d'appartenance s'applique ;
« Un joueur ne peut jouer avec une équipe d'une même catégorie s'il a déjà joué 3 parties avec une autre équipe de cette même catégorie. »
 - Ne peut participer aux séries, même s'il est inscrit dans la liste de régulier, s'il ne respecte pas la règle de l'éligibilité ;
« Un joueur doit avoir joué 4 parties avec une même équipe pour être éligible pour participer aux séries éliminatoires tandis que le gardien doit avoir gardé les buts 1 partie pour être éligible. »

COÛT

Il est possible pour les joueurs de se procurer une carte de remplaçant au comptoir. Il est également possible d'acheter un droit de jeu à l'unité, également au comptoir.

	COÛT	Nb. de droit de jeu
À l'unité	15,00\$	1x
Carte de remplaçant	60,00\$	5x
Gardien de but	0\$	Illimité

*Les taxes sont incluses



Comité Organisateur
DEK Hockey Saint-Hyacinthe
direction@deksth.com